

## Le vignoble bordelais à l'épreuve du changement de climat

Jean-Claude HINNEWINKEL

Professeur de Géographie, UMR ADES / CERVIN<sup>1</sup> – ISVV<sup>2</sup>  
Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 33607 Pessac cedex, France  
[hinnewin@u-bordeaux3.fr](mailto:hinnewin@u-bordeaux3.fr)

### Résumé

La question climatique est aujourd'hui un thème largement abordé dans la presse spécialisée vitivinicole et l'on peut se demander si après quelques décennies d'un impérialisme pédologique, le monde du vin ne va pas retomber dans un autre déterminisme physique, celui du climat.

Notre approche reposera essentiellement sur l'analyse du vignoble bordelais.

Après un rapide tour d'horizon des principaux sujets traités dans la littérature spécialisée, scientifique, professionnelle ou grand public, j'aborderai la question climatique elle-même, les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le sens de l'évolution, la connaissance des mutations passées, mais aussi la complexe relation entre le vignoble bordelais et son climat capricieux.

Cette relation climat – viticulture incite ensuite à s'intéresser à l'une des caractéristiques du vignoble bordelais : l'assemblage. Vin multi cépages provenant de sols viticoles différents, l'assemblage n'est-il pas aussi — outre la garantie d'une marque de fabrique originale dans chaque château — une assurance contre les aléas climatiques ?

Ce vin d'assemblage pose dès lors la question de la représentation du terroir mobilisé en Bordelais comme dans le Sud-Ouest français en général. Plus que le terroir des agronomes, c'est le terroir des sociologues (et de certains géographes) qui est ainsi mobilisé à toutes les échelles. Le bordelais n'est-il pas davantage un vin « organisationnel » qu'un vin « typique issu d'un terroir naturel que la terre envie » ?

Alors plus que savoir si les cépages vont migrer vers le nord, la question ne reste-t-elle pas, ce qu'elle a toujours été : comment répondre aux sollicitations de l'environnement qu'il soit naturel, économique ou social ?

**Mots-clés** : changement climatique, terroir social, vin d'assemblage, organisation

\* \* \*

L'étude du changement climatique donne lieu à deux grandes catégories d'interventions. Les unes sont politiques pour mobiliser l'opinion sur les risques qu'il fait courir à notre société. Les autres sont plus techniques, pour préparer et sensibiliser les acteurs aux mutations incontournables qu'il engendre aujourd'hui sur les activités, notamment culturelles et surtout engendrera dans un plus long terme.

Notre propos est ici un peu différent dans la mesure où il aborde le changement climatique comme un facteur de l'évolution du système vitivinicole dans son ensemble et notamment dans son organisation. Sous cet angle assez proche de la sociologie des organisations et de l'analyse des politiques publiques, la question est envisagée à travers l'attitude des acteurs du vignoble bordelais face à l'épreuve que doit constituer le changement climatique.

---

<sup>1</sup> CERVIN, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vigne et le Vin, Université Bordeaux 3.

<sup>2</sup> ISVV, Institut des Sciences de la Vigne et du Vin de Bordeaux. Structure fédérative regroupant les chercheurs des quatre universités bordelaises, de l'INRA, de l'ENITA, de Bordeaux École de Management...

Dans un premier temps, un rapide survol des prises de positions des acteurs dans la littérature professionnelle ou grand public permet d'évaluer l'impact du changement climatique sur le monde vitivinicole. Une seconde phase nous amène à analyser les raisons de ce positionnement pour, en troisième lieu, essayer de dégager des enseignements plus prospectifs.

Notre travail d'enquête s'est surtout limité à consulter la presse, régionale comme nationale, et tout particulièrement la presse spécialisée pour relever les prises de positions des acteurs girondins. Le premier constat qui s'impose est celui d'un corpus documentaire disponible assez pauvre.

## **I. Un écho assez faible...**

Ce peu d'intérêt manifesté par les professionnels de la filière bordelaise, nous le retrouvons à tous les niveaux, régionaux comme nationaux.

### ***1.1. Dans la presse régionale***

Si le changement climatique paraît avoir mobilisé les acteurs politiques régionaux<sup>3</sup>, il ne paraît pas avoir, jusqu'à une date récente pour le moins, particulièrement ému les acteurs du vignoble en Bordelais. Et si le quotidien régional *Sud-Ouest* a publié des articles généraux sur le changement climatique, comme à peu près tous les organes de presse, il a fallu attendre la dernière journée technique du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, le 13 mars 2007, pour que le quotidien régional titre sur cette thématique à propos du Bordelais.

Lors de cette journée, outre une introduction générale de Bernard Seguin, les thèmes abordés furent techniques avec le raccourcissement du cycle végétatif qui devrait s'accroître, l'intérêt renouvelé pour le Cabernet Sauvignon, cépage tardif, qui de cépage en difficulté devient cépage d'avenir (dans la mesure où l'accélération de la photosynthèse conduira à privilégier les cépages tardifs), le devenir de l'entomofaune et la question de la gestion des déficits hydriques, ainsi que le souligne le document 1.

---

<sup>3</sup> La Région Aquitaine a été l'une des premières collectivités à lancer le 20 mars 2007 un plan climat, en partenariat avec l'ADEME. Voir à ce sujet [www.aquitaine.fr](http://www.aquitaine.fr)

<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
<b>Impacts et incertitudes pour les vins de Bordeaux</b>	
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE ET VITICULTURE</b> Bernard SEGUIN (INRA, AVIGNON) .....	65
<b>CE QUE NOUS APPRENNENT LE CLIMAT RECENT ET LES OBSERVATIONS PHENOLOGIQUES SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GIRONDE VITICOLE</b> Benjamin BOIS (Equipe Ecophysiologie de la Vigne et Agronomie Viticole, ENITAB-INRA, ISVV) .....	72
<b>LES REPONSES DE LA VIGNE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES A BORDEAUX</b> Jean-Pierre GAUDILLERE (Ecophysiologie et Génomique Fonctionnelle de la Vigne, ISVV) .....	81
<b>REFLEXION SUR LE DEVENIR D'INSECTES DU VIGNOBLE DANS LE CONTEXTE D'UN RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE GLOBAL</b> Denis THIERY et Julien CHUCHE (UMR INRA-ENITAB Santé Végétale, ISVV) .....	90
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES : QUELS SONT LES IMPACTS SUR LA VITICULTURE ET LA VINIFICATION ?</b> Laurent BERNOS (Chambre d'Agriculture de la Gironde Service « vigne et vin ») .....	102

Document 1. Le programme de l'atelier « Changement climatique » lors de la journée technique du CIVB, le 13 mars 2007

Dans le programme, les organisateurs de la journée avaient également prévu le thème du développement durable, lequel ne faisait nullement l'objet de réflexion sur le changement climatique.

Deux jours après, l'édition de *Sud-Ouest* du 19 mars 2007 titrait :

**RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.** La hausse des températures pourrait modifier à terme les variétés de cépages plantés et les pratiques culturales.  
**Le Sud file au Nord**

En sous-titre, César Compadre, journaliste spécialisé dans les questions viticoles, précisait : « Une hausse moyenne de température de 2°C verrait la viticulture de Perpignan arriver à Bordeaux ; + 4°C, c'est Alicante en Gironde. L'Andalousie en Aquitaine, ce n'est pas improbable à terme ».

Au-delà de cette dramatisation du sujet pour capter l'attention des lecteurs, les points évoqués sont bien sûr ceux de la journée du CIVB où furent mis en exergue les modifications des pratiques culturales et le problème des degrés de plus en plus élevés.

En dehors de cet événement récent, nous n'avons relevé dans la presse professionnelle, qu'un article de fond dans l'*Union girondine*, l'organe de la Fédération des Grands de Bordeaux, qui avait auparavant, le 22 décembre 2006, publié un dossier technique intitulé : « 1800-2005 - Phénologie de la vigne et climat dans la région Médoc ». Dans cette étude sur l'évolution des dates de vendanges, les auteurs<sup>4</sup> constatent une relative stabilité du climat au cours de cette période et qu'il est difficile à ce jour de se prononcer pour un réchauffement climatique.

<sup>4</sup> Jean-Michel Chevet, INRA-CORELA, 65 boulevard de Brandebourg, 94205 Ivry-sur-Seine cedex, France, [chevet@ivry.inra.fr](mailto:chevet@ivry.inra.fr) et Jean-Pierre Soyer, INRA-UMR Œnologie-Ampélogie, BP 81, 33883 Villenave-d'Ornon cedex, France, [soyer@bordeaux.inra.fr](mailto:soyer@bordeaux.inra.fr)

Autre preuve de l'intérêt mesuré des acteurs du vignoble pour le changement climatique, la très faible place de cette problématique dans le dossier du Pôle de compétitivité « Bordeaux-Aquitaine Innov'Vin ».

## ***1.2. Bordeaux Aquitaine Innov'Vin***

*Bordeaux-Aquitaine Innov'Vin* est né principalement de la volonté de la Région Aquitaine et de son président Alain Rousset. Comme il est un acteur essentiel de la création de l'ISVV, l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin de Bordeaux, le président Rousset souhaite doter sa région d'un pôle de compétitivité sur la vigne et le vin pour renforcer l'image d'excellence de la filière régionale. En partenariat avec le CIVB, fut donc lancée une conférence réunissant les principaux acteurs de la filière vitivinicole en Aquitaine, associant notamment producteurs, négociants, chercheurs et politiques. Celle-ci déboucha au printemps 2006 sur une demande de création de pôle auprès du gouvernement. La réponse est attendue pour le lendemain de l'élection présidentielle en cours. Dans l'axe « *Qualité* », la question du changement climatique n'est abordée, là encore, qu'avec la problématique de l'adaptation du matériel végétal ou celle des techniques de vinification (y compris la désalcoolisation des vins). Par contre nous ne retrouvons rien dans l'axe « *Développement durable* » où il n'est question que d'utilisation des produits phytosanitaires et alternatives, et de gestion des rejets et déchets vitivinicoles, ni dans celui consacré au « *Développement territorial* », tout entier dévolu à l'œnotourisme.

Il y a bien là confirmation du peu de place occupée par le changement climatique dans le monde du vin bordelais, ce qui explique la faible part que la région prend dans cette thématique au niveau national.

## ***1.3. Dans la presse nationale***

La seule allusion notable sur le plus grand vignoble AOC français est : « *Le Sauternes disparaîtra* ». C'est l'un des titres de paragraphes de l'article paru dans *Capital*, février 2007, dossier environnement « *Le réchauffement climatique* ». L'auteur se fait alors alarmiste par une invitation sans équivoque : « *Amateurs de Sauternes, faites des réserves, et beaucoup. Car il se pourrait bien que, d'ici quelques dizaines d'années, ce nectar si particulier, produit dans la région de Bordeaux, disparaisse de nos rayons. Explication : le champignon qui lui donne son fameux goût sucré ne supportera pas le réchauffement climatique...* ».

Ce paragraphe de l'article est en fait directement inspiré du rapport de l'ONERC où nous pouvons lire : « *À titre d'exemple, les vins d'appellation Sauternes sont élaborés grâce à la prolifération sur les baies d'un champignon, le Botrytis cinerea, que l'on appelle couramment pourriture noble ou pourriture grise, et dont le développement entretient des relations d'étroite dépendance avec le climat. Doué d'un pouvoir d'évaporation de l'eau au niveau de la baie, il provoque la concentration en sucres, à l'origine du goût spécifique de ces vins (on parle alors de pourriture noble). Toutefois, l'apparition de ce champignon requiert un concours de conditions climatiques particulières comme un brouillard humide, des températures douces, et peu de précipitations. Le réchauffement, modifiant l'influence océanique et le niveau de la mer, pourrait alors perturber le microclimat de la région bordelaise en créant des conditions trop sèches (pas de champignon) ou trop humides (on parle alors de pourriture grise). Ce genre d'événement survenant normalement de manière occasionnelle, certains vignobles choisissent alors de ne pas commercialiser le millésime, dans la mesure où la présence du champignon est obligatoire pour l'obtention de l'appellation Sauternes (décret du 30 septembre 1936 de l'INAO) »<sup>5</sup>.*

---

<sup>5</sup> Marc Angenis-Nevers, Impacts du changement climatique sur les activités vitivinicoles, ONERC, juin 2005.

La référence au cadre réglementaire, et donc à l'organisation même de la filière vitivinicole, est on ne peut plus claire et nous aurons à y revenir. Mais, là encore, la faible place que les acteurs bordelais ont été amenés à prendre au niveau national est assez symptomatique d'un faible impact du changement climatique dans leur esprit, faible impact dont les causes paraissent multiples.

## II. Les raisons de ce désintérêt apparent ?

En premier lieu, il est impossible de ne pas le mettre au compte de l'absence d'unanimité sur les évolutions à venir. La cause humaine du réchauffement fait l'objet d'un consensus des chercheurs et des experts, mais pas d'un diagnostic indiscutable. Ceci est tout particulièrement vrai en Bordelais avec les incertitudes concernant l'avenir du Gulf Stream et dont la disparition pourrait entraîner un refroidissement du climat littoral, qui deviendrait alors comparable à celui de Montréal. On serait alors, dans la région, loin du réchauffement tant annoncé et de la migration des cépages vers le nord !

Mais le Bordelais pourrait aussi connaître des évolutions moins prononcées que des vignobles plus continentaux comme la vallée du Rhône, la Bourgogne ou l'Alsace, du fait même de la présence maritime et de son influence adoucissante qui pourrait continuer à modérer les excès. C'est en tout cas l'une des hypothèses de l'ONERC : « *Dans le Bordelais, la situation ne serait pas critique en raison de la proximité de l'océan qui crée un certain équilibre* ». <sup>6</sup>

Toutefois, plus profonde paraît être la nature même du Bordeaux comme facteur de cette faible prise en considération du changement climatique.

### II.1. *Avantage aux Bordeaux !*

L'histoire de la vigne à Bordeaux est celle de la difficile adaptation d'une plante méditerranéenne à un climat océanique pas toujours propice à une bonne maturation des vins. Longtemps, les négociants durent chercher dans le « Haut-pays » <sup>7</sup> les vins « médecins » pour remonter des Bordeaux anémiés par le manque de maturité. « Hermitager » les vins fut une pratique courante dans les chais des Chartrons jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. La difficile relation climat – viticulture incite, dès lors, à s'intéresser à l'une des caractéristiques du vignoble bordelais : l'assemblage. Vin multi-cépages provenant de sols viticoles différents, l'assemblage n'est-il pas aussi — outre la garantie d'une marque de fabrique originale dans chaque château — une assurance contre les aléas climatiques ?

Ce vin d'assemblage pose dès lors la question de la représentation du terroir mobilisé en Bordelais comme dans le Sud-Ouest français en général. Plus que le terroir des agronomes, c'est le terroir des sociologues (et de certains géographes) qui est ainsi mobilisé à toutes les échelles <sup>8</sup>. Le Bordeaux n'est-il pas davantage un vin « organisationnel » qu'un vin « *typique issu d'un terroir naturel que la terre envie* » ?

---

<sup>6</sup> ONERC, op. cité.

<sup>7</sup> Ce terme désignait les vignobles amont des bassins de la Dordogne et de la Garonne qui alimentaient eux aussi le port de Bordeaux jusqu'à la mise en place des premières appellations au début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, *Les terroirs viticoles, Origine et devenir*, Bordeaux, éditions Féret, 2004

Il est résulte que les vins de Bordeaux (les grands) résultent presque toujours d'un assemblage de plusieurs cépages cultivés sur des sols viticoles extrêmement variés. Ils sont d'abord identifiés par leur origine, c'est-à-dire le cru et l'appellation. Les cépages ne sont pas indiqués sur l'étiquette ; seuls les initiés savent qu'en l'occurrence, le Cabernet franc constitue une forte proportion de l'encépagement de Cheval Blanc<sup>9</sup>.

Dès lors, l'avenir du Bordeaux ne passe-t-il pas d'abord par un jeu subtil avec les cépages actuellement autorisés. Les trois grands cépages rouges que sont le merlot, le Cabernet Sauvignon et le Cabernet franc connaissent des cycles végétatifs différents et donc des maturités étalées avec le Merlot, précoce et aromatique, le Cabernet franc, de précocité moyenne mais avec plus d'acidité, le Cabernet franc, tardif mais riche en couleur et tannins.

Il est incontestable que leur cohabitation est un facteur essentiel de la qualité interannuelle des bordeaux, un cépage pouvant donner le meilleur de lui-même quand l'autre est défaillant, selon les conditions de l'année en cours. L'assemblage n'est plus seulement un moyen de créer des vins complexes mais aussi une assurance contre les aléas climatiques. À moyen terme, donc, si le réchauffement climatique continue, s'il se produit d'autres étés 2003, le vignoble bordelais devra faire évoluer son encépagement tout en restant dans le cadre réglementaire actuel. Kees Van Leeuwen<sup>10</sup> en est intimement persuadé : « *On peut continuer à faire du vin fin à condition d'adapter le matériel végétal. Il faut choisir le matériel végétal pour retarder la maturité... On pourra toujours faire des merlots concentrés, mais pour la finesse ce sera de plus en plus difficile. Le cabernet franc et le cabernet-sauvignon sont un peu plus à l'abri. Il y a peut-être un grand avenir pour le petit-verdot, cépage tardif par excellence, qui avait du mal à mûrir, mais qui mûrit de mieux en mieux à Bordeaux. On peut aussi avoir recours à un porte-greffe qui s'appelle le 420A et qui retarde la maturité.* »<sup>11</sup>

Cette assurance contre les aléas climatiques se transformerait ainsi en assurance contre le changement de climat, surtout quand on sait que certaines appellations du Bordelais disposent de la possibilité de solliciter le Carménère qui réussit si bien au Chili. Mais tout cela demeure valide tant que ou si les changements restent mesurés. Dans le cas contraire, il faudra franchir le pas et faire évoluer ou remettre en cause la réglementation, ce qui reviendrait à faire évoluer l'organisation générale de la filière et c'est là que les réflexions sur la difficile mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés face aux changements du marché des vins nous paraissent opportunes.

## **II.2. Une difficile mobilisation**

La crise d'ordre surtout économique que traverse la filière vitivinicole française souligne en effet les difficultés qu'ont les acteurs à prendre en compte le moyen et surtout le long terme. Malgré de nombreuses mises en garde de la part des metteurs en marché, le monde de la production a attendu les effets dévastateurs de la crise pour réagir, soit en se tournant vers les pouvoirs publics pour solliciter une aide, soit en manifestants violemment dans un premier temps. Dans une seconde phase, furent prises des mesures plus appropriées et surtout on assista à la mise en œuvre d'une réorganisation de la filière. Nous y reviendrons plus loin.

---

<sup>9</sup> Denis Dubourdieu, Les grands vins de Bordeaux, des vins d'assemblages, in Hinnewinkel J.C., directeur, *Laisser vivre les terroirs*, Actes du colloque en hommage à Ph. Roudié, Presses Universitaires de Bordeaux, à paraître.

<sup>10</sup> Professeur à l'ENITA et chercheur à l'ISVV, conseiller du château Cheval Blanc

<sup>11</sup> *Le Point*, « Le cadeau empoisonné », Jacques Dupont.

Cette difficulté dans le cadre des institutions actuelles à mobiliser les acteurs n'est pas proprement bordelaise. Elle a, par exemple, déjà été soulevée en Alsace par Éric Duchêne, chercheur à l'INRA de Colmar, qui au terme d'une étude sur le changement climatique dans sa région<sup>12</sup>, conclut : « *Tout aujourd'hui est affaire de stratégie, de pari sur l'avenir et de prise ou non de risques... dans un monde où les politiques de court terme l'emportent bien souvent sur celles du long terme, on peut légitimement craindre un certain immobilisme, qui pourrait bien coûter cher à la prochaine génération* »<sup>13</sup>. Or, ses travaux n'ont guère suscité d'émoi auprès des professionnels. « *Ça bouleverse trop de choses et les effets du réchauffement climatique apparaissent beaucoup trop lointains pour que le problème figure parmi les priorités actuelles de la viticulture. Et puis, il n'est pas facile psychologiquement d'admettre les aspects négatifs d'un réchauffement qui a contribué, ces vingt ou trente dernières années, à obtenir une production de grande qualité* »<sup>14</sup>.

Cet immobilisme qu'il dénonce et que nous avons retrouvé avec la crise économique n'est-elle pas en fait liée au fonctionnement actuel de la filière ? Cela nous conduit à poser la question de la pertinence de l'organisation de la filière pour faire face aux changements climatiques, mais aussi de toutes natures, liés à l'évolution de son environnement.

### III. Changement et gouvernance en Bordelais

La question de la capacité de la filière vitivinicole à gérer le changement pour assurer son avenir est une question récurrente pour toutes les époques et pour les vignobles de tous les pays. Il nous a été permis de l'aborder dans le long terme pour quelques grands vignobles européens et toujours la capacité des acteurs à s'adapter aux évolutions de leur environnement a été une clé essentielle de la permanence de leur activité<sup>15</sup>.

Les difficultés rencontrées par les vignobles français face à la montée en puissance des plantations de l'hémisphère sud, mais aussi, on l'oublie trop souvent, à une certaine agressivité des metteurs en marchés italiens et espagnols, rappellent pour le moins que la filière manque pour le moins de réactivité dans son organisation actuelle. C'est, en tout cas, le constat que nous faisons en Bordelais où ce que l'on peut considérer comme de l'attentisme ou du conservatisme face aux changements économiques de la fin du XX<sup>e</sup> siècle se retrouve face aux changements climatiques en cours ou annoncés.

---

<sup>12</sup> É. Duchêne et C. Schneider, 2005, Grapevine and climatic changes: a glance at the situation in Alsace, *Agron. Sustain. Dev.* 25: 93-99.

<sup>13</sup> É. Duchêne, in Métral O., *Réchauffement climatique : quel avenir pour la viticulture ?*, 2006, [www.20dalsace.com](http://www.20dalsace.com)

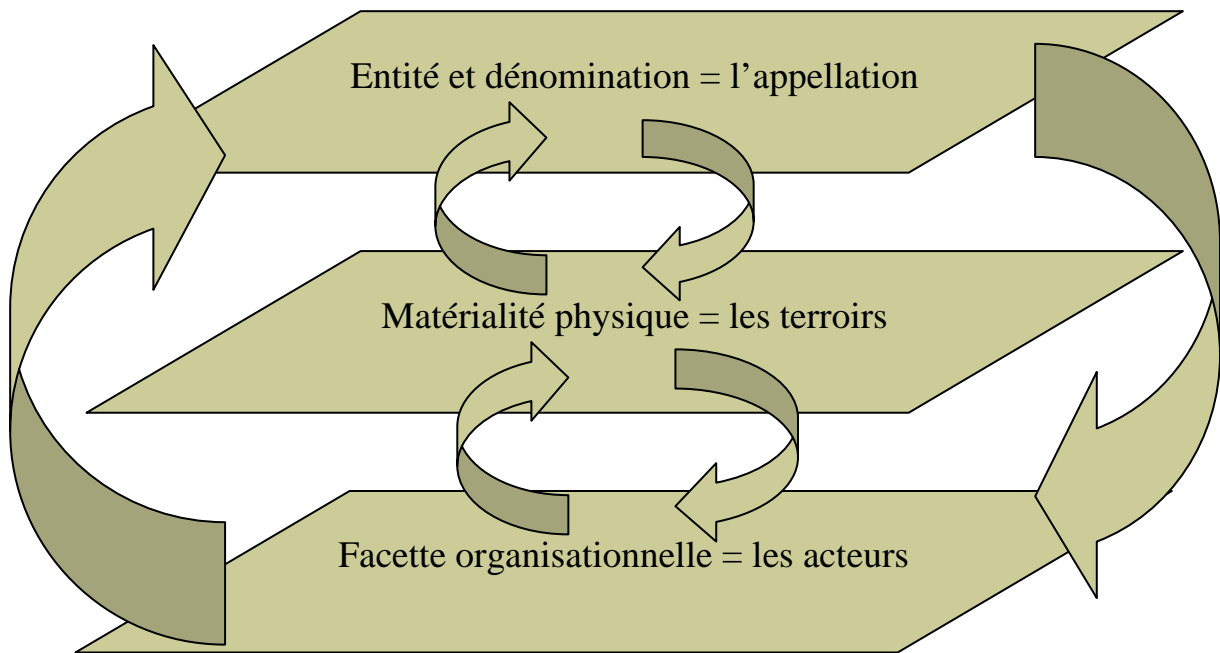
<sup>14</sup> idem.

<sup>15</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, *Les terroirs viticoles, origines et devenir*, Bordeaux, éditions Féret, 2004.

### **III.1. Le vignoble un système géré par les producteurs**

Pour les chercheurs de l'ONERC, la question de fond est : comment concilier les changements climatiques avec la notion de « terroir » si chère au vignoble français ? L'Appellation d'Origine Contrôlée, empreinte à la fois d'un sol (le substrat géologique et pédologique), d'un climat (relativement homogène dans la zone de l'appellation), d'un système de cultures et de techniques vitivinicoles bien définies, peut-elle être « délocalisée » ? Ne risque-t-elle pas, à l'avenir, d'être refusée à de nombreux producteurs, comme sanction contre un degré alcoolique trop élevé, ou un climat qui aurait changé trop profondément ? Inversement, l'Appellation d'Origine sera-t-elle « évolutive », en sachant s'adapter à des produits dont l'atypicité ne sera plus seulement conjoncturelle, c'est-à-dire liée à un événement rare, ponctuel, exceptionnel comme la canicule de 2003, et constituant la particularité d'un millésime ?<sup>16</sup>. C'est la question du fonctionnement des AOC et donc de l'originalité des vignobles européens qui est posée.

Il paraît utile de rappeler ici que les vignobles, qu'ils soient de terroirs ou de vins industriels, sont des systèmes que nous qualifierons de géographiques dans la mesure où ils sont fortement spatialisés sinon territorialisés. Comme tout système, ils ne perdurent dans la longue durée que dans la mesure où ils restent ouverts, que dans la mesure où l'innovation leur permet de s'adapter aux changements (ou de les anticiper) de leur environnement.



Document 2. Les trois facettes d'un vignoble<sup>17</sup>

Les structures actuellement en place, l'organisation de la filière telle que nous la connaissons, sont-elles en mesure de prendre en compte la gestion du changement dans un tel système géographique avec l'efficacité nécessaire à la durabilité des vignobles français et même européens ?

<sup>16</sup> ONERC, p.12.

<sup>17</sup> D'après Maryvonne Le Berre, article *Territoire* in *Encyclopédie de Géographie, Economica*, 1995.



Pour en débattre, revenons sur le fonctionnement actuel qui est le fruit d'une longue gestation s'étendant pratiquement sur tout le XX<sup>e</sup> siècle. La lutte entre les producteurs et les négociants, arbitrée par le Gouvernement, déboucha, à partir de 1905 et la loi sur les fraudes, sur un contrôle de la production par les organisations professionnelles de producteurs avec les syndicats de défense des appellations qui devinrent d'origine en 1935-1936 (décrets instituant les AOC et l'INAO). Exemple assez exceptionnel de gestion de la filière confiée aux professionnels par la puissance publique, le dispositif fut complété pendant la Seconde Guerre mondiale, puis surtout au lendemain de celle-ci, par la création des interprofessions regroupant producteurs et négociants pour gérer la mise en marché. C'est le système en vigueur qui repose sur deux ensembles législatifs parfois contradictoires : les lois de 1919 donnant pouvoir aux tribunaux de décider en matière de délimitation et les décrets de 1935 confiant cette tâche à l'Institut<sup>18</sup>.

Dans le cadre de cet Institut, les décisions sont prises par le Ministre de l'Agriculture sur proposition du Comité national qui est très majoritairement composé de représentant de la profession. Ce sont donc les professionnels qui ont l'initiative des réglementations qui encadrent production et commercialisation comme ils le sont au final, le Ministère ayant toujours entériné leurs choix. Ce mode de fonctionnement est donc, par la désignation des représentants tant des producteurs que des négociants, un fonctionnement démocratique mais très centralisé au niveau national. Le Comité national statue sur toutes les appellations, y compris les plus petites. Les décisions prises à Paris s'appliquent à tous. Les procédures mises en œuvre pour parvenir à une réglementation sont longues (souvent plusieurs années) et donc l'institution est peu réactive. L'exemple de l'utilisation des copeaux dans les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée est là pour le rappeler, comme il souligne ici aussi les complications induites par la multiplicité des institutions appelées à opérer des choix. Les copeaux sont aujourd'hui autorisés par les instances européennes, mais le relais parisien souhaitant maintenir l'interdiction n'a toujours pas pris l'arrêt rendant cette dernière effective. Alors, nombre de viticulteurs estimant que la loi européenne s'applique désormais sont passés à l'acte.

Ce mode de gouvernance est-il toujours adapté aux mutations économiques et surtout sociales de notre société ? Quelle organisation de la filière pour prendre en compte la complexité du système vitivinicole (et pas seulement de la filière !) ?

### ***III.2. Quelle gouvernance pour la filière ?***

L'actualité nous paraît renforcer la pertinence de ce questionnement. En effet, la crise économique qui a frappé les vignobles surtout français en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les négociations en cours sur l'OCM viticole, ont conduit les partenaires que sont les producteurs, les metteurs en marché et l'État français à engager une réforme des institutions vitivinicoles. Outre une certaine indépendance des procédures d'agrément, celle-ci prévoit la création d'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour chaque Appellation d'Origine Contrôlée. Ces organismes seraient chargés de la gestion de la production en pleine responsabilité, dans le cadre de la loi et donc contrôlés dans leur fonctionnement par le nouvel Institut National de la Qualité et de l'Origine qui continue à s'appeler INAO. Responsabilisation accrue mais tutelle maintenue seraient donc au programme.

---

<sup>18</sup> Les difficultés de gestion de l'appellation Margaux soulignent, si besoin était, les inconvénients de cet empilement judiciaire.

Dans le même temps, la mise en place du nouvel organisme VINIFLOR, chargé de gérer le potentiel viticole en lieu et place de l'ancien ONIVINS, paraît marquer un certain renforcement du pouvoir central, en l'occurrence celui du Ministère de l'Agriculture. C'est, en tout cas, ce que semblent penser en Bordelais les organisations professionnelles. Dans l'*Union girondine*, n°1 029, du mois de janvier 2007, le CIVB « prend position » sur la réforme en cours dans un texte signé par les trois présidents, celui du CIVB, Alain Vironneau, celui de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux, Pierre Bertrand, et celui de l'Union des Syndicats de Négociants de Bordeaux, Alan Sichel. Ils demandent de privilégier la décentralisation de la gestion de la filière, suspectant le Gouvernement de « *renforcer le syndicalisme agricole au détriment du syndicalisme d'appellation* », en organisant à travers la mise en place des bassins de production, du CNVF et de Viniflor, une déconcentration administrative pour s'assurer le contrôle des ressources financières de la filière. Pour les trois responsables bordelais, la réforme conduit à un cadre hexagonal déconcentré, mais toujours plus centralisé et réglementé.

Nous sommes au cœur du débat. L'avenir des vignobles français est-il dans un INAO fort ou dans une véritable gouvernance locale ? La capacité des vignobles à répondre au changement climatique est-elle à rechercher dans une structure centralisée, fut-elle cogérée par la filière ou dans des organisations locales, capables tout à la fois de réactivité, de prise en compte des particularismes de chaque vignoble, dans le respect d'une politique publique définie à Paris ou peut-être, mieux, à Bruxelles ?

C'est, en tout cas, la problématique que nous paraît poser le changement climatique, au moins autant que la question de savoir si tel ou tel cépage sera demain le nouveau champion d'une appellation rénovée. Pour qu'il le soit, il faudra d'abord que le système l'adopte. Il ne le pourra que s'il est capable d'évoluer. Et l'innovation sera d'autant plus efficace que le délai de mise en œuvre sera court.

#### **IV. Conclusions**

Depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde du vin est dominé par un « impérialisme » pédologique : le terroir (agronomique) est la clé de l'excellence. Même le succès de l'œnologie n'a pu entamer ce déterminisme physique. À la lecture des travaux des scientifiques, notamment des climatologues, on est en droit de se demander si le monde du vin ne va pas retomber dans un autre déterminisme physique, celui du climat.

Mais plus que savoir si les cépages vont migrer vers le nord, la question ne reste-t-elle pas, ce qu'elle a toujours été : comment répondre aux sollicitations de l'environnement qu'il soit naturel, économique ou social ? La question du changement de climat n'est-elle un problème avant tout organisationnel ? L'avenir des vignobles, quel que soit le futur climatique, n'est-il pas dans cette capacité des sociétés locales à gérer elles-mêmes leur développement local durable ?